

En Direct
avec les
Conseillers Départementaux
Communistes et Républicains
Front de Gauche de Seine-Maritime

6 octobre 2018

Les élus du groupe au Département :

- **Stéphane BARRE**, Conseiller départemental du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray, Maire de Oissel, Président du groupe
- **Séverine BOTTE**, Conseillère départementale du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
- **Alban BRUNEAU**, Conseiller départemental du canton du Havre III, Maire de Gonfreville l'Orcher
- **Sophie HERVÉ**, Conseillère départementale du canton du Havre III

Conseil départemental, vendredi dernier, dans un climat quelque peu tendu entre une majorité oubliant soudain qu'elle était de Droite et faisait de la politique, préférant placer son action sous le prisme du pragmatisme, et ses décisions ou orientations en revanche très partisans, dénoncées par les oppositions.

Les débats de politique départementale, en ouverture de séance, sont tout d'abord revenus sur les plans « Pauvreté » et « Santé » du gouvernement, ainsi que sur les enjeux écologiques et sociaux.

La présentation du rapport d'activité des services de l'Etat, par Madame la Préfète, fut l'occasion ensuite pour les élus du groupe communiste du Front de Gauche de saluer *« des agents exemplaires, dévoués, faisant de leur mieux avec des moyens rognés. Dans la police, les hôpitaux, toujours dans certaines écoles surchargées ou menacées, dans l'accompagnement des élèves handicapés, dans les services en charge des contrôles indispensables pour garantir la sécurité alimentaire ou lutter contre les fraudes »*. Avant de dénoncer *« les logiques libérales qui éloignent, regroupent, concentrent et compriment, alors que les concitoyens aspirent à plus de proximité »*.

Après avoir proposé d'étudier la mise en place de bourses pour les étudiants en chirurgie dentaire en contrepartie d'un engagement d'installation dans les bassins de vie sous dotés, dénoncé la fermeture de la crèche départementale et questionné sur les contrôles à opérer dans les hôtels où le département fait héberger des mineurs isolés afin de leur garantir des conditions d'accueil correctes, les élus du groupe ont bataillé contre plusieurs délibérations empreintes d'austérité départementale au lieu de renforcer les politiques publiques utiles pour les seinomarsins.

Dans l'éducation : contre la baisse historique de la dotation aux collèges pour leur fonctionnement (- 7 %, - 1,07 million). Dans le domaine des solidarités : contre la réduction des dépenses des établissements et services pour personnes âgées et adultes en situation de handicap, leur budget ne pouvant pas excéder 0,5 % d'évolution (moins que l'inflation) l'année prochaine par contrainte imposée par le Département. Dans le domaine de la lutte contre le non-recours aux droits sociaux : pour réclamer un volontarisme de la part de la collectivité. Ou encore dans le domaine de la sécurité : pour restaurer les interventions gratuites des pompiers pour détruire les nids de frelons asiatiques.

Il fut aussi question au cours de la séance, du rapport de la Chambre Régionale des Comptes consacré à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Rapport qui, pour une fois, appelle des moyens supplémentaires pour résoudre les difficultés rencontrées par nombre d'ayant-droits. Un document qui tombait à pic pour illustrer les interventions des élus communistes du Front de Gauche invitant la majorité à sortir de ses logiques de rationnement comptable.

**Retrouvez toutes les interventions et résumés des interventions
des élus communistes et républicains du Front de Gauche au Département sur leur blog :
« departement.elus76.com »**

- Sommaire / Les débats -

Le chiffre de la séance :

**Crédits 2018 consacrés au Fonds de Solidarité Logement (FSL) = - 775.000 €
Conséquence directe du nouveau règlement du FSL adopté par le Conseil départemental
contre l'avis des groupes de l'opposition**

Les débats de politique départementale :

Le Plan de lutte contre la pauvreté	Pages 2-3	L'écologie au Département	Pages 3-4
Le Plan santé du gouvernement	Pages 4-5	La politique sociale du Département	Pages 5-6

Les questions :

Question orale sur la création d'une bourse d'étude pour les étudiants en chirurgie dentaire	Page 6
Contrôle des hôtels accueillant des mineurs non accompagnés placés par le Département	Page 6

Les délibérations :

Rapport d'activité des services de l'Etat en Seine-Maritime et débat avec la Préfète	Pages 6-7-8
Bilan d'étape du « Plan pour un juste droit », lutte contre le non-recours aux droits	Pages 8-9
Encadrement sous l'inflation des dépenses, en 2019, des structures dépendantes du Département	Pages 9-10
Schéma pour améliorer l'accès aux services au public : « On a pas fini d'en faire des schémas ! »	Pages 10-11
Dotations financières de fonctionnement 2019 pour les collèges publics : une baisse historique !	Pages 11-12
Contribution financière du Département pour les collèges privés en 2019 : manque de transparence	Pages 12-13
Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la M.D.P.H. : besoin de plus de moyens !	Page 13
Rapport d'activités des services départementaux : la fermeture de la crèche départementale	Pages 13-14
Création d'une aide à la restauration du patrimoine en faveur des propriétaires privés d'édifices protégés	Page 14

Débats de politique départementale

Pour le premier débat de la séance, le groupe communiste a choisi de revenir sur les enseignements et conséquences du « Plan Pauvreté » annoncé récemment par le Président de la République. Le groupe des indépendants ayant également choisi ce thème, le débat s'est déroulé après les interventions des deux présidents de groupe.

Pour Stéphane Barré, ce plan comporte « beaucoup d'effets d'annonce et de bonnes intentions. Certaines orientations semblent positives, mais nous en retenons globalement un manque d'ambition, de moyens et de crédibilité au regard des politiques conduites depuis un an et demi ».

Constatant que « plus la richesse nationale progresse, plus les riches deviennent riches et plus la pauvreté s'étend » et que « le ruissellement, érigé en principe économique par les libéraux, ne fonctionne pas, enfin dans ce sens-là », le président du groupe communiste du Front de gauche a estimé que « **le choix de concentrer l'essentiel de ses politiques en faveur des plus fortunés, rend ce pouvoir Macronien peu crédible dans ses intentions d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités, les fractures de notre société** ».

Part de la population de Seine-Maritime touchée par la pauvreté = 10 %

Et de citer comme dernière illustration en date, les orientations gouvernementales pour le budget 2019 de l'Etat : « 6 milliards de mesures en faveur des ménages (estimation revue à 3,5 milliards par l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques)... 42 milliards de mesures en faveur des entreprises (sans contrepartie) et des plus foyers les plus riches ».

Au titre des annonces positives de ce plan « car elles prolongent des mesures existantes », Stéphane Barré a retenu : « l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, le renforcement du dispositif « Territoires zéro chômeur », les mesures sur la petite enfance et celles pour prévenir le décrochage scolaire. Ou encore l'extension de la Garantie jeunes ». Appelant toutefois « à être vigilant quant à leur mise en application, et notamment leur financement, d'autant que bien des interrogations demeurent sur les crédits mobilisés pour soutenir ce plan ».

Mais au-delà de ces annonces, il a regretté que ce plan « **laisse de côté des sujets essentiels : l'accès au logement, l'accès aux soins. Or, on sait que la pauvreté est diverse** ». Bref, pour Stéphane Barré, « *une philosophie globale très macronienne avec la nécessité de remettre tout le monde sur le « chemin du travail » et de lutter contre « l'assistanat », sans dire qu'une partie de nos concitoyens ne peut pas exercer une activité professionnelle permanente. Et en oubliant que le travail ne protège plus nécessairement de la pauvreté* ».

Rappelant ce que « *le Président pense du coût des politiques sociales dans le budget de l'Etat* » et soulignant que « **8,8 millions de nos concitoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté, 600.000 personnes de plus depuis la crise financière de 2008** », Stéphane Barré a appelé à la plus grande prudence quant à l'annonce d'un **revenu universel d'activité** à partir de 2020 « *dont les contours ne sont pas définis mais qui fusionnerait plusieurs aides sociales, et serait assorti de sanctions. Un revenu sous conditions, ce qui l'éloigne fortement de la logique du revenu universel ou revenu de base qui est inconditionnel* ».

Puis, il a mis en avant « **la création d'un service public de l'insertion garanti par l'Etat et qui placerait les départements au cœur du dispositif** » et « **la fin des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance pour les jeunes à partir de leur 18 ans, décision attendue par plusieurs élus dans cet hémicycle** ». Tout en précisant que « *pour y parvenir il faudra fournir à chacun un logement, un emploi ou une formation, à l'initiative des départements, et à couvrir à défaut, une prise en charge jusqu'à 21 ans. Pour ce faire, il faudra donc un peu plus que les 50 millions d'euros que le gouvernement est prêt à mobiliser* ».

En conclusion, il a repris le terme de « **raz de marée de la misère** » évoqué par le président du Secours Populaire à propos de l'afflux des sollicitations reçues, notamment par de plus en plus de retraités. Avant d'appeler « *la collectivité, chef de file des solidarités, à s'impliquer avec encore plus de force dans cette grande cause nationale, en mettant les moyens nécessaires au niveau des besoins* », estimant « **qu'il arrive un moment où éradiquer cette misère dans l'un des pays les plus riches du monde, passe par des changements radicaux de politiques. Ce plan ne va pas dans ce sens, même s'il permettra d'agir utilement, fût-il modestement, contre ce mal dont souffre notre société dite moderne** ».

Pour le groupe des indépendants, Dominique Métot a prolongé cette intervention en souhaitant « *que le Département puisse analyser et chiffrer les conséquences de ce plan pour la collectivité* ». Il a également fait état de ses craintes d'une possible « *recentralisation des politiques sociales* ».

Pour la majorité, Blandine Lefebvre a dit partager beaucoup d'éléments évoqués et a souligné le « *caractère embryonnaire et imprécis de ce plan, malgré l'ambition affichée* ». Réaffirmant la nécessité « **d'éradiquer la pauvreté dans ce département** », elle a toutefois précisé que « *seul nous ne pouvons rien faire, nous devons attendre que le gouvernement soit un peu plus précis sur ce qu'il envisage concrètement* ».

Des appréciations consensuelles qui se sont arrêtées là, car Blandine Lefebvre a prolongé son propos sur un terrain glissant, en estimant que « *le Chef de l'Etat a raison de donner une nouvelle grille de lecture. Un tiers du PIB est consacré aux dépenses sociales avec des résultats en demi-teinte des politiques passées dans ce domaine... Notre pays est l'un de ceux qui en Europe investi le plus sur le plan social et la pauvreté ne recule pas, elle stagne. Ceci étant, la part de sa population touchée par la pauvreté, 10%, est l'une des plus faibles. Il n'empêche, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation, ce phénomène doit nous mobiliser* ». Soutenant dans la foulée « *les orientations du Chef de l'Etat conditionnant la sortie de la pauvreté au retour à l'emploi* ».

Pour le groupe socialiste, Caroline Dutartre a également « *salué certaines mesures* », tout en estimant que « *le compte n'y est pas en termes de moyens* », et en reprenant au passage des éléments, analyses et chiffres avancés par Stéphane Barré, sans oublier d'y mêler les « *avancées obtenues dans ce domaine de la lutte contre la pauvreté par des élus socialistes en France et en Europe* ».

Dans sa conclusion, Stéphane Barré a tenu à rappeler à la majorité qu'elle n'était pas « *que dans une attente de précisions du gouvernement sur l'application de ce plan* » puisqu'elle a procédé à « *des coupes de près de 10 millions sur les budgets dédiés aux solidarités dans notre département* ».

Le second débat de la matinée, ouvert par le nouveau groupe constitué par scission du groupe socialiste et baptisé « agir avec l'écologie au Département » portait sur... l'écologie.

Pour ce nouveau groupe qui ne s'est pas déclaré d'opposition comme le fit remarquer le Président du Conseil, et qui siège désormais au centre de l'hémicycle, Catherine Depitre, dans sa courte intervention, a notamment repris les constats et défendu l'ex-ministre de l'environnement Nicolas Hulot, appelant à devenir « *le département le plus engagé en matière d'écologie* ».

Pour la majorité des droites, Céline Sineau-Patry a eu des mots aimables pour le nouveau groupe avant de développer ses constats et de rebondir sur son appel, en énumérant dans le détail les politiques conduites par le Département en matière de développement durable.

Alban Bruneau a rappelé que, pour les élus communistes, « **l'écologie ne doit pas être un simple volet des politiques publiques, mais en devenir la matrice** », avant d'estimer que « nous en sommes encore loin, ici comme ailleurs. Même si, ici comme ailleurs, les choses bougent, des actions fortes sont engagées, des orientations salutaires sont prises ».

Il s'est attaché ensuite à émettre diverses propositions pour « développer l'alimentation durable au sein des collèges, pas seulement par contraintes réglementaires, mais pour le bien de nos jeunes, pour soutenir l'agriculture locale et préserver notre planète », considérant que « l'alimentation regroupe plusieurs thématiques relatives au développement durable : l'agriculture, les transports, l'économie, le social ou encore la santé ».

Puis, il est revenu sur le **fléau du frelon asiatique qui « dépasse la seule question écologique puisque nous faisons face à un danger relevant de la santé publique »**. Après avoir rappelé son interpellation à ce propos en décembre dernier « pour que le service départemental d'incendie et de secours prenne en charge en intégralité les destructions de nids », il a questionné sur l'état d'avancement de cette demande, soulignant que « l'enjeu environnemental et sanitaire de ces interventions ne peut pas reposer sur la seule faculté contributive des familles. Nous ne pouvons pas laisser des entreprises privées se saisir de ce problème pour en faire un marché, leurs interventions étant facturées jusqu'à 400 € ! ».

De même, il a sollicité une intervention forte de la collectivité pour « interpellier l'État afin qu'il prenne ses responsabilités en la matière, le décret précisant les conditions de destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public ou privé n'ayant toujours pas été pris par la Préfète ».

Dans sa réponse, le vice-président Gautier a indiqué que « les sapeurs-pompiers interviennent sur ces nids dès lors qu'ils sont à proximité d'habitations, sur la voie publique ». Il a confirmé également qu'une « réflexion est menée avec l'Etat sur ce sujet » et a souligné que « le service départemental n'est pas forcément bien équipé pour ces interventions ».

Son collègue Patrick Chauvet a confirmé qu'il s'agissait « d'un problème d'ampleur » craignant « qu'il ne soit déjà trop tard pour l'éradiquer », puis Denis Merville a invité tous les élus à se mobiliser pour que l'Etat prenne cet arrêté.

Catherine Depitre a conclu le débat en déclarant : « Nous prolongerons ce débat et nos propositions en tête à tête avec notre collègue en charge du développement durable »...

Pour le troisième débat, le groupe majoritaire des droites s'est penché sur le « Plan Santé » divulgué la semaine dernière par le gouvernement.

Marine Caron, pour la majorité, a déroulé bien des statistiques dans son intervention, pour chercher à mettre en évidence un paradoxe entre le niveau des dépenses publiques consacrées à la santé d'une part et les difficultés qui persistent de l'autre, avant de détailler l'état des lieux de ces difficultés. Puis elle a valorisé les principaux axes du Plan santé annoncé par le gouvernement.

Une bien belle occasion, pour Séverine Botte, qui a alors tenu à préciser que « sur ce sujet majeur, comme sur tant d'autres, il ne faut pas seulement poser un diagnostic, mais bien de rechercher les causes qui ont conduit à devoir traiter aujourd'hui les maux diagnostiqués », avant d'interroger : « **Comment a-t-on pu, en moins de 20 ans, en arriver là, dans l'un des pays les plus riches du monde, un pays qui disposait d'un système de santé reconnu mondialement comme l'un des plus performants et protecteurs ?** ».

En cause pour Séverine Botte, « les orientations, les choix, la philosophie même du libéralisme économique appliqué par les gouvernements successifs, à l'origine de tout ce gâchis conduisant aujourd'hui ici à devoir s'impliquer pour sauver et relancer notre système de santé. Notamment à l'hôpital ».

Dénonçant « ceux qui ont cru pouvoir gérer un hôpital comme en entreprise privée, et réduit, détourné de son essence même la Sécurité Sociale, cette idée si moderne 70 ans après sa création, celle d'assurer à tous une couverture complète en fonction de ses besoins, par une solidarité contributive s'exerçant en fonction de ses moyens », elle a admis que « oui, aujourd'hui il faut rammer, il nous faut tous rammer, pour restaurer notre système de santé ».

Pour cela, le groupe communiste du Front de gauche préconise d'en « **revenir à une présence, une prise en charge de proximité. Quel que soit son lieu de vie, chacun doit pouvoir accéder aux soins et suivis médicaux dont il a besoin** », Séverine Botte soulignant « que la réponse ne soit pas que capacitaire pour reprendre le terme employé par la directrice de l'ARS, nous voulons bien l'entendre, sauf que le parcours de soin évoqué en réponse à cette crise, passe par des prises en charge qui ne se limitent pas à un ordinateur ou au domicile du patient ».

Concernant « le volontarisme affiché par le Département en faveur de l'accès aux soins », elle a estimé qu'il manquait « d'ambition, de moyens et quelquefois aussi de cohérence », illustrant son propos par « **le désengagement de la collectivité de la gestion des centres de dépistage des infections sexuellement transmissibles, infections qui pourtant repartent à la hausse** ».

Une décision « mal venue et difficilement compréhensible quelques semaines seulement après le débat que nous avons eu ici sur le Programme Régional de Santé qui affichait justement une volonté de renforcer les moyens dédiés à l'information et au dépistage des IST ».

L'ambition départementale passe, pour Séverine Botte, « par des initiatives nouvelles, en soutenant par exemple le développement du dispositif **Sport sur Ordonnance** que certaines de nos communes lancent actuellement. En reprenant des dispositifs qui ont fait leur preuve dans d'autres départements, **comme les bourses d'études pour les étudiants en médecine** en contrepartie d'un engagement d'installation. Je ne développe pas, nous vous avons adressé une question orale à ce sujet monsieur le Président ».

Ou encore, « en s'impliquant sur un secteur qui nous préoccupe au plus haut point, et qui n'a pas l'air d'affoler plus que cela l'ARS, je veux parler de **la pédopsychiatrie**. Sur plusieurs de nos bassins de vie, un enfant détecté nécessitant une prise en charge doit attendre de 8 mois à 12 mois avant de disposer d'un suivi. Un an, autant dire toute une éternité pour un gamin qui tente de se construire ou qui se trouve exposé à l'échec scolaire, à des problématiques familiales lourdes et j'en passe ».

En conclusion, elle a invité ses collègues de la majorité, « à plus d'ambition et à plus de cohérence, sans pour autant nier les actions déployées, pour que notre collectivité prenne plus que sa part dans la restauration de notre système de santé. Pour permettre à chacun de nos concitoyens de disposer d'une réelle prise en charge médicale, réactive et efficace ».

Pour le groupe des indépendants, Dominique Métot réagissant aux propos de Marine Caron, a estimé que « nous ne sommes pas à la hauteur dans notre département au regard de l'urgence que nous vivons ». Considérant que « le gouvernement ne semble pas avoir pris conscience de cette urgence », il a soutenu que « dans les zones défavorisées, on doit obliger les médecins formés à s'y installer. Ce ne sont pas des secrétaires médicales qui vont soigner, ni des opticiens qui se transformeront en ophtalmos ». Il a aussi rappelé que « des maisons de santé ont été créées par les communes et le département, comme le préconise l'Etat, or aujourd'hui certaines sont vides ! ».

Caroline Dutartre, pour le groupe socialiste, a chargé contre l'inaction du Département en matière de santé, avant de questionner : « Que fait le département pour les seinomarsins les plus exposés ? Médecins du monde dénonce une catastrophe sanitaire auprès des plus fragiles ! ». Elle a ensuite repris les considérations développées par Séverine Botte sur l'avenir des centres d'information et de dépistage, avant de sortir « un carton rouge pour le Département ».

La vice-présidente Nathalie Lecordier, concernant la gestion de ces centres, a estimé que « ce qui appartient à l'Etat revient à l'Etat », laissant à penser que le Département est simplement venu dépanner les services de l'Etat dans la gestion de ces centres. Sa collègue Marine Caron enfonçant le clou : « L'endettement du Département conduit à faire de tels choix ».

Le dernier débat introductif de la matinée, porté par le groupe socialiste, visait les politiques sociales du Département.

Pour le groupe socialiste, Nicolas Rouly a estimé que « le plan pauvreté du gouvernement est un pauvre plan financé par les pauvres », mais que dans ce domaine, la nouvelle majorité au Département « n'a rien à lui envier »... Et de revenir, dans le détail, sur toutes les coupes budgétaires réalisées dans les secteurs des solidarités notamment, plaçant ces chiffres en contradiction avec les propos affichés et les ambitions affirmées par la Droite.

Puis il a conclu à l'adresse du Président : « Vous laissez à penser que ces décisions sont dues à la fatalité, mais en réalité ce sont des choix fait politiquement par la Droite en marche dans notre département. Des politiques antisociales... D'ailleurs, le gouvernement est la référence des interventions des membres de votre majorité... Nous sommes ici dans le laboratoire du macronisme, du macro-philippisme ».

C'est le Président Martin qui est monté au créneau pour répondre : « Vos interventions n'ont qu'un seul objet, celui de caricaturer pour que la presse s'en fasse écho. Une grosse ficelle politicienne... Les électeurs de ce département ont voulu une autre politique... Une telle sanction de l'électorat devrait vous inviter à l'humilité, d'autant que la même sanction a été enregistrée au niveau régional et national... Vos critiques excessives n'ont aucune crédibilité... Vous êtes animé par le spectre de la revanche et de l'amertume... Les socialistes au pouvoir ici, c'était toujours plus de dépenses pour moins de services ».

Puis il s'est lancé à son tour dans l'énumération exhaustive de toutes les réductions budgétaires réalisées par les socialistes au cours des précédents mandats. Quant à l'action du gouvernement, il a déclaré : « *Nous ne sommes pas manichéens comme vous. Nous ne sommes pas pour ou contre le gouvernement, nous regardons ce qu'il fait et nous nous prononçons en fonction de ce qu'il nous semble bon ou pas pour les seinomarsins* ».

Dominique Métot, pour le groupe des indépendants, a rappelé que « *le PS défendait ici systématiquement le gouvernement* » avant de fustiger le « *débat politicien stérile* » qui s'est engagé. Il a cependant mis en garde contre des mesures prises dans le département et qui peuvent aggraver les situations, notamment la forte baisse des dotations aux collèges.

Le débat s'est poursuivi entre injectives et propos agressifs entre le bloc des élus socialistes et celui de la majorité des droites.

Contrôle des hôtels accueillant des mineurs non accompagnés placés par le Département

Alban Bruneau a profité du précédent débat pour s'assurer « *que la collectivité procède bien au contrôle des bonnes conditions d'accueil et d'hébergement des mineurs non accompagnés dans les hôtels sous convention* », ajoutant : « *Je suis en effet saisi par plusieurs associations, dont la Ligue des Droits de l'Homme, sur des conditions d'accueil visiblement dégradées dans certains hôtels* ».

Rappelant que la convention financière entre les hôteliers et le Département stipule que « *des contrôles s'effectuent sur la base d'échanges téléphoniques et de rencontres durant la prise en charge du mineur* », il a demandé si « *ces contrôles intègrent systématiquement des visites sur site, y compris dans les chambres, et si les agents départementaux sont bien en mesure de les assurer* ».

Le Président Martin rappelant les enjeux et mesures prises dans ce domaine a conclu : « *Nous faisons notre maximum* ». Sa vice-présidente Blandine Lefebvre a admis « *qu'il peut y avoir des soucis, mais les professionnels font remonter les difficultés rencontrées et on agit. Il faut nous les signaler. Le zéro problème cela n'existe pas même si l'ensemble des professionnels sont extrêmement attentifs aux conditions d'accueil* ».

Question orale du groupe communiste du Front de Gauche portant sur la création d'une bourse d'étude pour les étudiants en chirurgie dentaire

Si Stéphane Barré n'a pas souhaité « *revenir sur la teneur des débats qui ont accompagné la présentation du nouveau Projet Régional de Santé lors du précédent Conseil* », il s'est arrêté « *sur un aspect particulier mis en avant : l'insuffisance de praticiens sur plusieurs bassins de vie de notre département* ».

Sur cette situation précise des déserts et des déficits médicaux, il a rappelé que les élus communistes estiment qu'il convient d'aller plus loin que les actions engagées « **en contractualisant avec les étudiants volontaires l'apport d'une aide financière publique conditionnée à un engagement d'exercer sur des secteurs sous dotés en praticiens de même spécialité** ».

Or, il a relevé, « *qu'ici comme au niveau national, cette proposition s'est heurtée au refus des majorités en place, au prétexte que les médecins, et leurs organisations, y étaient défavorables. Et que la coercition ne saurait résoudre les difficultés rencontrées* ».

Avant d'annoncer que, pourtant, « *un dispositif analogue existe dans plusieurs départements en direction des étudiants en chirurgie dentaire, dont l'évaluation permet de confirmer toute sa pertinence* » et qu'il « *apparaît qu'il est soutenu par le Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes !* ».

Rappelant que la Seine-Maritime compte, dans cette spécialité, seulement 43 praticiens pour 100.000 habitants, soit 1 praticien pour 2.326 seinomarsins, Stéphane Barré a demandé au Président « *de diligenter une étude, en lien avec le Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes, dont l'objectif serait de permettre de disposer en Seine-Maritime d'un dispositif incitatif analogue* ».

Le Président Martin a indiqué que cette proposition nécessitait un examen approfondi des services et qu'il y répondrait par conséquent lors du prochain Conseil.

Rapport d'activités des services de l'Etat et débat avec la Préfète

Après une présentation du rapport d'activités 2017 des services de l'Etat en Seine-Maritime par la Préfète Fabienne Buccio entourée des différents responsables des services, un débat s'en est suivi.

Au nom du groupe communiste du Front de Gauche, Stéphane Barré a souhaité la remercier pour cette présentation « *parce qu'elle est de nature à rafraichir quelques mémoires sur l'importance de l'Etat, au plus près des citoyens et de leurs institutions, de leurs élus, pour protéger, pour impulser, pour accompagner* ».

Fustigeant « **le vent libéral commençant sérieusement à s'essouffler dans l'opinion, qui voulait faire croire qu'en dehors du marché et du privé, il n'y aurait point de salut, qu'il existerait trop de fonctionnaires et de services publics** », Stéphane Barré a souligné au contraire que ce rapport met en évidence « *au quotidien, des agents de l'Etat exemplaires, dévoués, qui font de leur mieux avec des moyens rognés. Dans la police, les hôpitaux, toujours dans certaines écoles surchargées ou menacées, dans l'accompagnement des élèves handicapés, dans les services en charge des contrôles indispensables pour garantir la sécurité alimentaire notamment ou pour lutter contre les fraudes. Sans oublier les pompiers qui malgré leur statut départemental sont frappés comme les autres par les choix opérés au sommet de l'Etat* ».

Il voit ainsi dans ce rapport « **un plaidoyer utile, argumenté, illustré, contre ce dogme de la baisse de la dépense publique et des agents publics** », avant d'en souligner la limite : « *Nous avons souri, en constatant une contradiction entre tous ces chiffres qui mettent en valeur ce que l'Etat dépense pour ses politiques publiques, et le petit encadré qui rappelle les mesures prises pour baisser cette dépense publique...* ».

Et de retenir que « **pour le Département, les baisses de dotations et compensations ont atteint - 3,8 % entre 2016 et 2017, et celles de communes - 3,2 %** ». Stéphane Barré a dénoncé également « *le désengagement de l'Etat dans les contrats aidés qui mettent en difficulté tant d'associations, celui du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes défavorisées ou encore celle du FNDS pour le sport dans notre département, et j'en passe* ».

**Dotations et compensations versées par l'Etat en 2017 :
- 3,8 % pour le Département, - 3,2 % pour les communes
(source : rapport d'activités 2017 des services de l'Etat en Seine-Maritime)**

Prônant « *le développement de la recette publique, et pas seulement à travers les amendes de police sur les routes, dans un pays qui bat chaque année des records de richesses, plutôt que la chasse à la dépense publique, avant que tout l'édifice ne s'écroule* », Stéphane Barré s'est engagé dans une défense des communes : « *Nos concitoyens sont particulièrement attachés à leur commune. A bien des égards, elle demeure le premier échelon où s'exprime et s'exerce la démocratie. Or, les élus locaux ont le blues, au point que nous observons un découragement marqué par des démissions ou des volontés de ne pas se représenter. Le renforcement de l'intercommunalité ne parvient pas à remédier à ce malaise, il le conforte d'ailleurs* ».

Il a par conséquent appelé l'Etat à changer de cap, à défaut de quoi « *la démocratie se prépare des lendemains qui déchantent !* ».

Puis, Stéphane Barré a interrogé la Préfète sur plusieurs points précis : « *Tout d'abord puisque vous vous êtes réjouis de l'avancement du **projet de contournement Est de Rouen**, vous redire notre opposition et celle de nos populations à ce mauvais projet au financement exorbitant, qui ne règlera rien du fait de son péage. Des recours ont été engagés pour le réorienter* ».

« *Ensuite sur la **réforme de la délivrance des cartes d'identité** qui a dépossédé les mairies de cet acte essentiel qui constituait aussi un lien important avec leurs administrés, en les reportant sur les seules et rares communes dotées de terminaux spéciaux. Une revalorisation financière basée sur la réalité du surcroît d'activité, donc de la surcharge générée, est-elle envisageable ?* ». Il a également proposé de « *doter les communes qui le souhaitent du dispositif sécurisé afin d'étendre le réseau des mairies aptes à proposer ce service aux usagers, notamment en milieu rural* ».

Sur la lutte contre la fraude sociale patronale, il a demandé à ce « *que le département puisse être autorisé à siéger au sein des comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), ce qui lui est actuellement refusé* ».

Enfin, concernant **le financement des collèges privés**, il a demandé une intervention de l'Etat pour obliger « *les établissements à communiquer leurs documents comptables destinés à apprécier l'existence de réserves de gestion* », s'étonnant que « *la loi oblige la collectivité à financer par des fonds publics les collèges privés les yeux fermés, en admettant qu'ils ne soient pas tenus à la transparence la plus élémentaire* ».

En conclusion de son intervention, Stéphane Barré a rappelé « *que nos concitoyens appellent à plus de proximité, plus de liens humains, plus de services publics et un peu moins de comptabilité, de ratios, d'uniformisation, de dématérialisation, comme toutes les études le démontrent et comme le Défenseur des droits ne cesse de le répéter* ». Or, à ses yeux, « *cette volonté-là, nous ne l'observons pas suffisamment à travers ce rapport, ce qui n'enlève en rien les réalités concrètes de l'Etat et de ses services dans nos quotidiens. Sauf que le compte n'y est pas, car les moyens non plus* ».

Au cours du débat, Dominique Métot, pour le groupe des indépendants, a tenu « à modérer un peu les propos de la Préfète face à la baisse notable des dotations de l'Etat aux collectivités ». Il a dénoncé le contrat financier imposé par l'Etat aux collectivités majeures, y voyant un effet de « recentralisation ». Il a posé enfin la question de « l'avenir des communes » face aux logiques en place...

Dans ses réponses, la Préfète a mis en avant « un effort conséquent engagé dans les effectifs de la police et de la gendarmerie, même si nous en voudrions toujours plus ». **Mais c'est au sujet des contrats aidés qu'elle a fait état d'une mauvaise surprise : « Leur nombre a été réduit il est vrai par une orientation du gouvernement pour privilégier la qualité et l'efficacité, cependant, aujourd'hui, sur la dotation reçue en Seine-Maritime pour 2018, soit 3.360 contrats, 43 % seulement sont engagés, 70 % en estimation de fin d'année. Il nous faudra rendre des crédits ».**

Par ailleurs, elle a rejeté toute idée de généraliser les terminaux sécurisés pour les titres d'identité dans toutes les mairies, « en raison du coût, ce n'est pas réaliste », assumant la décision prise au motif de privilégier la sécurisation des titres. Quant à la question sur le CODAF, elle a renvoyé cette décision au Procureur qui anime cette instance. Aucune réponse en revanche sur la transparence comptable à imposer aux collèges privés.

Au cours du débat, plusieurs élus se sont arrêtés sur les importantes difficultés rencontrées en raison de la **carence de postes d'auxiliaire de vie scolaire (AVS)** pour la scolarisation des enfants handicapés. La Directrice départementale des services de l'Education Nationale (DASEN) a répondu que cette situation mobilise chaque jour ses services. Elle a fait état d'un certain « désenchantement » par rapport aux réponses à mettre en œuvre, notant « qu'il nous faut jusqu'à 5 entretiens pour motiver une personne pour prendre un poste. Beaucoup de démissions. Beaucoup de refus. Beaucoup d'exigences spécifiques en fonction du type du handicap. Beaucoup de complexité du système et des statuts ».

La DASEN a cependant estimé qu'à ce jour « 90,5 % des notifications de la MDPH sont satisfaites. 3.000 enfants sont couverts, il en reste 300 à doter ».

Alban Bruneau a interrogé sur le décret attendu pour **éradiquer le frelon asiatique** ou encore sur la nécessité d'accompagner les riverains devant réaliser des travaux pour se mettre en conformité avec les **plans de prévention de risques technologiques**, et couvrir les avances de fonds. La Préfète lui a répondu : « Si je dois prendre un arrêté je le prendrais, mais nous travaillons à une procédure et des moyens d'intervention adaptés ».

Un débat qui a mis en lumière les tensions entre l'Etat et les élus locaux, du fait de la méthode et des orientations prises par le gouvernement.

Bilan d'étape du « Plan pour un juste droit »

Trois ans après son lancement, Blandine Lefebvre, vice-présidente, a donné lecture du bilan d'étape du plan départemental constitué autour de trois objectifs : le recul du non-recours aux droits, le respect des engagements des bénéficiaires du RSA et la lutte contre la fraude sociale.

Concernant le premier volet « qui aggrave les difficultés auxquelles sont confrontés les foyers qui ne mobilisent pas les aides et dispositifs dont ils ont le droit », Sophie Hervé a trouvé le bilan « bien timide ». Ainsi, elle aurait souhaité « disposer de précisions pour savoir concrètement **combien de bénéficiaires actuels du RSA sont entrés dans le dispositif du fait de l'engagement de ce plan ?** ». La seule estimation présente dans le document faisant état d'un chiffre « édifiant » pour le non-recours aux soins : 22,4 %.

Part de la population concernée par le non-recours aux soins = 22,4 %

(source : rapport du Département, point d'étape sur le Plan pour un juste droit)

Elle a tenu à documenter « l'ampleur du problème et de la tâche », en indiquant que le non-recours au RSA de base (RSA socle) est estimé par l'OFCE à 35 %, pour le Secours Catholique il est de 40 %. Ainsi, pour Sophie Hervé le calcul est vite fait : « **Il faudrait potentiellement ajouter un financement de 163 millions au profit de 22.300 foyers supplémentaires en Seine-Maritime !** ».

**Non-recours au RSA de base (RSA socle) :
35 % des bénéficiaires potentiels (source OFCE)
40 % selon le Secours Catholique
Projection sur la Seine-Maritime
=163 millions au profit de 22.300 foyers supplémentaires**

Soulignant au passage que « le RSA ne baisse pas malgré vos prévisions angéliques de la fin d'année 2017 qui avaient conduit votre vice-président en charge des finances (Luc Lemonnier) à proposer de diminuer dans le budget 2018 les crédits du RSA, avant de faire marche arrière toute en juin, dans le cadre du budget supplémentaire. Excès d'optimisme probablement imputable à l'euphorie qui l'avait surement saisie et certains collègues avec, dans la foulée de l'élection de Macron ».

Saluant les quelques actions engagées, Sophie Hervé a questionné : « A-t-on imaginé une campagne de communication pour lutter contre le non-recours sur le thème : « Je fais valoir mes droits ? » ou encore a-t-on relayé avec force la campagne lancée l'année dernière sur ce thème par le Défenseur des Droits ? Une réflexion existe-t-elle au sein de la collectivité concernant les expérimentations « Territoires zéro chômeurs » ou « Convergence » qui semblent bien avoir produit des résultats spectaculaires ? ».

Concernant le second axe du plan consacré au non-respect des engagements, Sophie Hervé a senti la majorité « davantage motivée ». Prenant la précaution d'affirmer que « loin de nous l'idée de justifier le non-respect d'engagements pris vis-à-vis de la collectivité », elle a cependant invité à « relativiser », chiffres à l'appui : « 1.737 dossiers présentés à l'Équipe Pluridisciplinaire Départementale mensuelle c'est 4,2 % des bénéficiaires du RSA socle... 442 radiations c'est 1 %... ».

Sans oublier de considérer que « l'ampleur réelle du non-respect des engagements n'est pas de la seule responsabilité de tous les bénéficiaires concernés. En 2015, 45% des bénéficiaires du RSA étaient sans projet d'insertion sociale ou professionnelle formalisé avec le Département, en raison du manque de moyens humains dédiés à l'insertion et au retour à l'emploi, comme du reste à la situation de l'emploi elle-même ».

Regrettant ainsi que « **ce rapport ne dise pas grand chose des moyens supplémentaires octroyés pour améliorer les suivis, pour définir des projets, des parcours d'insertion, pour accompagner les bénéficiaires** ».

Au contraire, Sophie Hervé s'est fait l'écho « de travailleurs sociaux débordés à qui l'on demande de faire du chiffre en chronométrant (c'est une image), et en quotatisant (ne cherchez pas ce mot dans le dictionnaire, nous l'avons inventé pour vous), le temps consacré à chaque entretien ». Et de conclure cette partie par une nouvelle question : « **Combien de postes créés ou envisagés dans la collectivité pour améliorer la situation ?** ».

Le dernier axe du rapport traitant de la fraude, Sophie Hervé a « bien noté que contrairement au volet insertion ou à celui sur le non-recours, les moyens humains supplémentaires déployés par la collectivité sont bel et bien détaillés ici, mais en se focalisant essentiellement contre la fraude et le non-respect des engagements de certains allocataires. Et sans afficher la même ambition pour lutter contre la fraude patronale qui pourtant demeure d'une toute autre ampleur ».

**Bénéficiaires du RSA de base
40.848 foyers**

**Non-respect des
engagements contractuels :
4,2 % des bénéficiaires**

**Estimation de la fraude :
1 % des bénéficiaires
(442 foyers)**

*(source : rapport du Département, point
d'étape sur le Plan pour un juste droit)*

En conclusion, Sophie Hervé a ironisé sur « le « en même temps » départemental, qui ressemble un peu ici à celui du dessus : une affirmation qui recoupe une réalité bien déséquilibrée dans les actes. On met le paquet pour lutter contre la fraude résultant de rares bénéficiaires, on agit avec détermination mais sans mobiliser des moyens budgétaires à la hauteur pour le respect des engagements, des contreparties, et on reste très timoré sur la lutte contre la fraude patronale et le non-recours... ».

Alexis Ragache, pour le groupe socialiste, a également mis en lumière le manque d'équilibre de ce plan entre ses trois volets, qu'il a rebaptisé : « *Plan pour la juste sanction* ».

Des interrogations qui ont fait souffler la vice-présidente Lefebvre, bien en peine pour répondre. Elle a préféré mettre les deux interventions sur le compte « d'interventions politiques », se lançant ensuite dans une petite leçon de morale entre « les droits et les devoirs de chacun » et se réjouissant « qu'il n'y ait que 1 % de fraudeurs »...

Ce rapport étant une communication, il n'a pas donné lieu à un vote.

Tarification 2019 des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille relevant de la compétence départementale

La délibération présentée par la vice-présidente Blandine Lefebvre, proposait de fixer les objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département. Un sujet qu'elle a qualifié un peu trop vite de « technique »...

Car en réponse, Sophie Hervé a rappelé que « malgré des interrogations, des réserves même, que nous avons émis ces dernières années concernant l'encadrement des dépenses des établissements et services pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille, cette délibération annuelle était finalement votée à l'unanimité ».

Sauf que « **le compromis trouvé jusqu'à présent, entre un encadrement tarifaire insuffisant de + 1 % et des mesures complémentaires, comme la revalorisation de l'APA pour les CCAS en mars dernier ou les tarifs des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD), ou encore la prise en charge, au-delà des 1%, des travaux d'investissements, qui pouvait ainsi nous laisser à penser que, l'un dans l'autre, le compte y était tout juste, ce compromis vole en éclats cette année** ».

La délibération propose en effet « de limiter à 0,5 % les tarifs des établissements gestionnaires de l'enfance et de la prévention spécialisée, contre + 1 % cette année. Même diminution pour l'enveloppe complémentaire : + 0,3 % contre + 0,7 %. Pour les EHPAD, même proportion : + 0,5 contre + 1 % cette année. Et pour les établissements et services pour les personnes en situation de handicap : + 0,5 contre + 1,96 % cette année ».

Plafonnement des dépenses des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille relevant de la compétence départementale : 0,5 % en 2019 contre 1 % en 2018 (bien inférieur à l'inflation)

Rappelant les besoins, « notamment dans les EHPAD où les situations restent sous

tension, comme dans les établissements publics du Havre où les personnels sont mobilisés pour obtenir par exemple la présence d'un soignant pour 8 résidents en journée et d'un soignant pour 30 résidents la nuit », Sophie Hervé a dénoncé un double discours de la majorité : « **Vous affirmez vouloir maintenir une qualité satisfaisante d'accompagnement social, tout en maîtrisant les coûts. En comment faire aussi bien avec moins ?** La délibération avance toujours la même recette miracle : en optimisant la gestion, en revoyant les organisations et en mutualisant les moyens. Il manque juste dans cette philosophie, l'incitation aux regroupements... Tout ceci ne serait donc, encore une fois, qu'une affaire d'organisation avant d'être une affaire de moyens budgétaires... ».

Considérant que le Département impose aux établissements « une maîtrise de leurs dépenses en dessous de l'inflation et un encadrement encore plus fort que celui que l'Etat lui impose à travers le contrat financier que le Président a accepté de signer malgré notre opposition », elle a annoncé le vote contre de son groupe.

Caroline Dutarte, pour le groupe socialiste, a contesté l'analyse de la vice-présidente et alerté sur les conséquences de cette décision : « Vous êtes à nouveau raccord avec celles du gouvernement. Les établissements, pour certains au bord de l'implosion, vont se retrouver entre deux étaux ». Le groupe socialiste a proposé un amendement pour en revenir à un encadrement de 1 % qui faisait consensus, contre les 0,5 % proposés.

Le Président lui a répondu en rappelant « des taux d'encadrement bien inférieurs, quelquefois de 0 %, votés par les socialistes sous l'ancienne mandature ».

Pour le groupe des indépendants, Dominique Métot a, comme Sophie Hervé et Caroline Dutarte, regretté des taux d'encadrement en dessous de l'inflation qui vont impacter des structures déjà fragiles.

L'amendement proposé n'ayant été soutenu que par les groupes communistes, socialistes, indépendants et le nouveau groupe, il a été rejeté, et la délibération adoptée en l'état par les seules voix des droites.

Approbation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime

Le Département et l'État ayant élaboré conjointement le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), il revenait au vice-président Bertrand Bellanger de le présenter.

Alban Bruneau a aussitôt réagi : « Nous souscrivons aux éléments de ce rapport. **Nous ne pouvons qu'être en accord avec la volonté d'améliorer l'accessibilité des services au public, pour tous, partout et tout le temps.** Cependant, l'obligation d'un tel schéma prévu par la loi NOTRe doit aussi nous interroger sur les raisons qui conduisent à une telle nécessité ».

Et d'illustrer sa pensée : « **Accessibilité, proximité et services au public étaient, il y a quelques décennies, des synonymes... Aujourd'hui, trop souvent ils sont antagonistes, au point qu'il faille des schémas pour les accoler de nouveau.** Cette nécessité de dispositifs pour corriger l'inaccessibilité à des services utiles, indispensables même, pour une partie de nos concitoyens, nous renvoie évidemment à l'incapacité des politiques néolibérales à améliorer la vie des gens. Pires, elles les dégradent. Pour la première fois dans notre histoire, la progression des richesses, qui atteint un niveau record en France, ne s'accompagne pas d'une progression du progrès social, du bien-être, pour une large partie de la population ».

En conséquence, « **la proximité s'estompe, les services s'éloignent ou se tarifent, on fusionne, on regroupe, on concentre et les gens ne s'y retrouvent plus.** Le numérique, le développement des techniques, plutôt que de venir compléter utilement des accueils physiques, des accès directs, des liens humains, sont utilisés pour les remplacer. On parle chiffres, quotas, ratios, masse critique pour apprécier l'utilité de maintenir ces accès directs de proximité. On jauge la relation humaine et la proximité sous l'emprise du coût, de l'économie à réaliser, de la rentabilité budgétaire, en oubliant qu'elle demeure d'abord et avant tout un investissement. Une garantie d'équilibre pour la société ».

Alban Bruneau a ainsi mis en évidence des contradictions fortes : « **Les élus qui devraient unanimement porter l'aspiration des citoyens à plus de proximité et d'humanité, se transforment pour certains en comptables. Puis, ils nous invitent à définir des schémas pour venir corriger les effets indésirables de leurs propres décisions. Si cette logique-là continue de sévir, nous n'avons pas fini d'en faire des schémas !** ».

Trouvant particulièrement surprenant « *qu'une enquête du rapport, sur les difficultés rencontrées par de nombreux usagers confrontés à la nécessité d'utiliser des services en ligne, ait été réalisée... sur Internet...* », il a rappelé que « *l'association Les Petits Frères des pauvres démontre que plus d'un quart des seniors de plus de 60 ans n'utilisent jamais internet et cela grimpe à près de 60 % pour les plus de 85 ans* ».

Pour Alban Bruneau, « **la numérisation ne doit pas être la solution miracle à la problématique d'accessibilité aux services** », tout comme « **la mutualisation ne doit pas être organisée pour faire des économies** », estimant que « **l'accessibilité aux services pour tous, partout et tout le temps ne pourra s'effectuer que si les budgets qui lui sont imputés sont à la hauteur des enjeux qui relèvent de cette question** ».

Denis Merville, rappelant que « *l'informatique a parfois bon dos* », a insisté pour que ce soit revu le dispositif de délivrance des cartes d'identité « *pour que les habitants puissent venir les récupérer dans leur mairie* ».

Dominique Métot, pour le groupe des indépendants, a de nouveau demandé que la Région vienne s'expliquer sur ses projets concernant la réduction de l'offre ferroviaire en Seine-Maritime.

En conclusion, Bertrand Bellanger a dit rejoindre « *pas mal des propos de Monsieur Bruneau* », ajoutant : « *Raison de plus pour faire vivre ce schéma, le déployer au quotidien* ».

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics 2019

Comme chaque année, le Département fixe sa contribution financière au fonctionnement des 109 collèges publics de Seine-Maritime. Le vice-président Bertrand a proposé de diminuer son enveloppe de 1,07 million en 2019, au prétexte que de nombreux établissements disposent de fonds de réserve pour leur gestion.

**Dotation de fonctionnement attribuée aux 109 collèges publics pour 2019 :
- 7 % (- 1,07 million)
Evolution de cette dotation depuis 3 ans :
- 13,41 % (- 2,29 millions)**

Séverine Botte a fait état du refus de ces orientations par le groupe communiste du Front de Gauche : « *La logique de bonus-malus que vous avez souhaité mettre en œuvre avec la création de nouveaux critères pour contraindre les collèges à limiter leurs fonds de roulement, pour un autre objet que leur raison d'être, à savoir le financement des projets pédagogiques ou de matériels*

d'enseignement spécifiques, n'est pas la bonne solution. Son impact sur l'ensemble des fonds de roulement demeure limité, en revanche, cette réforme conduisant à une diminution successive de l'enveloppe budgétaire consacrée aux Dotations Globales de Fonctionnement des établissements, n'est pas sans effet sur leur fonctionnement, bien au contraire. Certains sont même désormais clairement en difficulté ».

Pour Séverine Botte, « **tout cela confirme ce que nous disions dès le début de votre projet dans ce domaine : l'existence des fonds de roulement semble bel et bien être utilisée pour justifier une baisse des crédits départementaux affectés à la DGF des collèges. Et cette logique, nous ne pouvons la cautionner** ».

Concernant les orientations 2019, elle a dénoncé « **une diminution historique de - 6,68 % de l'enveloppe globale, 1,07 million d'économie attendue... En 3 ans, elle aura été amputée de - 13,41 %, soit - 2,29 millions.** Nous sommes loin dans ces proportions des - 1,69 % de baisse du nombre de collégiens ».

**Effectif des collèges :
Dans le public : 50.995
= - 874 élèves (- 1,69 %)
Dans le privé : 11.043
= + 165 élèves (+ 1,50 %)**

Résultat dénoncé par Séverine Botte : « *Notre collectivité veut diminuer de 309 € à 294 € la part de DGF par collégien. Elle était de 322 € en 2015... Comment peut-on penser que cela sera sans conséquence ?* ».

Et de s'arrêter, pour illustrer son propos, sur la situation du collège Picasso d'Harfleur : « Sa dotation 2019 est annoncée en baisse de 15% alors que son effectif enregistre une petite baisse de 8 élèves. La dotation par élève passerait ainsi de 256,10 € à 226,30 €, donc bien en dessous de la moyenne départementale. Pourtant, il n'existe pas de cagnotte dans ce collège, son fonds de roulement couvre à peine 38 jours de fonctionnement, c'est à dire bien en dessous des recommandations des agents comptables. Résultat concret des baisses de DGF déjà subies, l'acquisition des manuels scolaires avec les nouveaux programmes n'a pas pu être faite complètement du fait de l'insuffisance du budget de 2018. Et il faudrait en 2019 absorber une nouvelle diminution de 20.300 € ? ».

Séverine Botte a mis en garde la majorité : « **Appliquer en l'amplifiant, ce régime forcé pour une quatrième année, va entraîner des conséquences lourdes pour certains établissements.** Cela ne nous semble pas aller de pair avec la priorité à l'éducation que votre majorité proclame régulièrement dans ses intentions ».

Elle a invité à « changer de cap. Vos objectifs en matière de désendettement accéléré de la collectivité sont aujourd'hui dépassés grâce notamment aux transferts opérés vers la Métropole. Il serait donc grand temps de cesser de diminuer des crédits de fonctionnement utiles, par exemple ici pour les collèges ».

Et elle a demandé « ad minima, d'exclure du malus les établissements ne disposant pas d'un fond de roulement équivalent à 60 jours de fonctionnement. Notre collectivité ne peut pas en effet imposer des mesures qui entraîneraient comme conséquence pour les collèges de ne pas pouvoir se conformer aux recommandations des agents comptables, au nom du principe de bonne gestion. Et, bien entendu de corriger le mode de calcul existant pour tenir compte des situations particulières qui existent ici et là, à l'exemple du collège d'Harfleur ».

Pour le groupe socialiste, Martine Blondel a également considéré que « la mécanisation des baisses des fonds de roulement n'est pas une bonne méthode », invitant plutôt à un dialogue à instaurer avec chaque établissement. Elle a aussi démontré que l'application de ces mesures allait à l'encontre des préconisations de prudence des agents comptables en matière de réserve de gestion.

Pour le groupe des indépendants, Dominique Métot a dit que, bien que soutenant « la nécessité de maîtriser les dépenses », il ne pouvait soutenir le niveau « excessif » de la baisse envisagée. Il a aussi regretté que cette nouvelle réforme du mode de calcul n'ait pas été travaillée collégalement en commission.

De nombreux autres élus sont allés dans le même sens, exemples à l'appui. Ce qui n'a pas modifié la ligne directrice de la majorité, Nicolas Bertrand confirmant les termes de la délibération. Il a rappelé que la DGF n'était pas le seul dispositif financier de soutien du Département aux collèges, évoquant notamment « la Dotation complémentaire de fonctionnement (DCF) qui peut facilement être mobilisable pour un crédit total de 450.000 € par an, pour faire face à des difficultés dans les établissements ».

Concernant plus précisément le collège Picasso, il a indiqué que « la baisse envisagée ne s'explique pas par la présence d'un fonds de roulement trop important, mais par les autres critères mis en place pour le calcul, notamment une baisse dans son effectif ».

Cette délibération a été adoptée grâce au groupe majoritaire, l'ensemble des autres groupes ayant voté contre.

Soutien aux collèges privés 2019

Même exercice concernant les collèges privés, pour fixer, sur proposition du vice-président Bertrand, le financement accordé par la collectivité aux établissements concernés.

**Dotation financière attribuée
aux 23 collèges privés pour 2019 :
plus de 3,2 millions
- 2,91 % (- 95.977 Euros)
par rapport à 2018**

**Séverine Botte a fait état de l'opposition de son groupe
« contre cette logique visant à proportionnellement aider
autant les établissements privés que ceux du public ».**
Démonstration à l'appui : « Alors même que la progression des effectifs des collèges privés est particulièrement limitée, + 1,5 % cette année, les mécanismes que vous avez souhaité mettre en

œuvre pour favoriser leur financement, conduisent une fois encore à réduire l'écart entre la dotation financière versée par collégien du public et par collégien du privé. Cette différence n'est déjà plus que de 7 € cette année, elle sera de 5 € en 2019. Encore un petit coup de pouce et bientôt la collectivité versera proportionnellement autant de dotation à un établissement public qu'à un établissement privé ».

**Part de dotation par collégien du public :
294 Euros en 2019 (309 Euros en 2018)
Part de dotation par collégien du privé :
289 Euros en 2019 (302 Euros en 2018)**

Et pourtant, comme Séverine Botte l'a souligné : « Un établissement privé bénéficie d'autres financements, à commencer par ceux des parents qui ont choisi de scolariser leur enfant dans le privé ».

Mais au-delà de cette considération, elle s'est déclarée « *stupéfaite de constater que les établissements privés peuvent continuer de se soustraire aux règles de transparence comptable que l'on impose aux collèges publics. Ainsi, nous n'aurions pas connaissance et nous ne pourrions accéder aux informations relatives à leurs fonds de roulement, leurs réserves de gestion... Pourtant n'importe quelle association qui ne transmet pas à la collectivité ses informations comptables ne peut percevoir de subvention. Même si celle-ci a été votée, elle ne peut pas être versée* ».

Aussi a-t-elle proposé que « *si nos appels en direction de l'Etat pour nous permettre de disposer de ces informations restent sans effet, alors il existe un moyen très simple de nous les procurer. Ne versons pas la dotation à des établissements qui refusent de nous communiquer leur réalité comptable. Qui pourrait nous en faire le reproche ?* ». En conclusion, Séverine Botte a demandé que soit « *mis un terme à cette exception, à ce régime particulier* ».

Guillaume Coupey, pour le groupe socialiste, a demandé « *pourquoi un élève boursier ne génère pas de part supplémentaire de dotation dans le public alors qu'il en génère dans le privé à travers les mécanismes en place par votre majorité* ».

Dans sa réponse, le vice-président Bertrand, a confirmé, texte à l'appui, qu'un contrôle des fonds de roulement des établissements privés « *n'est pas règlementairement possible, s'agissant ici d'un forfait versé par la collectivité par collégien du privé et non d'une dotation de fonctionnement comme dans le public* ».

Cette délibération a été adoptée uniquement par le groupe majoritaire, les quatre autres groupes du Conseil ayant voté contre.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapée

La Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion et le fonctionnement de la MDPH sur la période 2012/2016. Un rapport, lu et commenté par le vice-président Luc Lemonnier, qui met en lumière une forte hausse d'activité (89.300 ayant droits en 2015, soit 71 pour 1.000 habitants. 10.000 de plus en 5 ans, 21.000 décisions supplémentaires), et « *des difficultés liées à la hausse très importante des sollicitations au cours des années, à des réformes incessantes qui ont complexifié les processus et des outils de travail inadaptés aux besoins* ». Ainsi par exemple, 75 % des appels téléphoniques des usagers n'aboutissent pas...

Un rapport qui, une fois n'est pas coutume, a révélé une absence de moyens suffisants : « *L'effectif de la MDPH ayant progressé de 22,6 % depuis 2012, a permis d'amortir légèrement la charge de travail due à la hausse du nombre de demandes. De 1,1 ETP (postes en équivalent temps plein) pour 1.000 dossiers, nous sommes passés à 1,3 ETP. 90 ETP en 2016 contre 15,3 en 2012. Mais les engagements contractuels ne sont pas respectés : jusqu'en 2016, le Département était redevable de 1,7 ETP et l'Etat de 9,7* ».

La Chambre a également pointé « *le régime de travail des personnels qui ne respecte pas la durée légale du travail. 88h de plus annuellement que la législation* »... rappelant au passage la MDPH à ses obligations.

Devant de tels écrits, Sophie Hervé s'est félicitée que « ***pour une fois la Chambre met en avant le manque de moyens humains face aux besoins. Nous apprécions ! Non, tout n'est donc pas, en effet, qu'une question d'organisation !*** ». Puis elle a demandé de tout mettre en œuvre « *pour résoudre les difficultés rencontrées par les ayants-droits : l'accueil téléphonique, l'absence d'information notamment dans le suivi des demandes, les délais de traitement, 1 an sur Le Havre actuellement pour certaines situations, je n'ai de cesse d'ailleurs d'être saisie par des familles havraises qui m'alertent sur l'absence de réponse, d'écoute...* ».

Intervention pour demander aussi de respecter la législation du travail, avant de conclure avec un brin d'ironie : « *Des mesures qui, sans nul doute, seront traduites dans votre projet de budget 2019. Nous y veillerons* ».

Ce rapport n'était pas soumis au vote.

Fermeture de la crèche départementale

Profitant de la présentation du rapport d'activités des services départementaux, et après avoir salué l'action quotidienne des agents, Christine de Cintre pour le groupe socialiste, et Séverine Botte pour le groupe communiste, ont réagi à l'annonce de la fermeture de la crèche départementale.

Séverine Botte a fait part au Président du Conseil « de l'incompréhension » des élus communistes. A moins qu'ils aient « tout compris »... :

« J'ai lu, puis relu la déclaration adressée hier sur les raisons conduisant à cette fermeture. Et plus je la lis, moins je comprends. Ce que j'ai compris c'est que les travaux qui doivent être engagés dans ces bâtiments ne sont pas compatibles avec la présence d'enfants et d'agents. J'ai compris également, sans en connaître les raisons, que l'Etat souhaite, à l'issue, reprendre la jouissance du bâtiment. J'espère que c'est pour y installer des services publics... Et j'ai compris que la recherche d'un autre lieu d'accueil avait pour l'heure été vaine ».

Et de poursuivre : *« Mais ce que je ne comprends pas, c'est cet empressement à baisser les bras. Il vous reste des mois pour poursuivre les investigations. 500 m2 à trouver, cela ne semble pas être insurmontable ? ».*

Et de conclure : *« **Ou alors, j'ai tout compris. Vous utilisez l'opportunité des travaux pour fermer ce service et redéployer les agents.** Ce qui sous-entend une diminution des effectifs de la collectivité, imaginant aisément que dans votre esprit, les agents à réaffecter dans d'autres services ne viendront pas en sureffectif mais en remplacement de départs. Une telle orientation mériterait d'être précisée plutôt que de la laisser supposer par la fatalité. D'autant que vous semblez opter vers un dispositif généralisé à tous les agents de la collectivité de pouvoir bénéficier d'une aide financière en vue de soutenir un mode de garde payant. Mesure qui a priori serait un progrès, enfin pour ceux qui ne bénéficient aujourd'hui de la crèche départementale, si toutefois elle ne se heurtait pas aux difficultés bien connues de pouvoir trouver des places en crèche... ».*

En conclusion, Séverine Botte a interrogé : *« **Pourquoi ne pas faire bénéficier tous les agents du nouveau dispositif tout en gardant la crèche ? L'accueil en crèche est annoncé comme une priorité par le Président de la République avec 30.000 places à créer, et vous, vous décidez de fermer une crèche existante ».***

Pour la majorité, Nathalie Lecordier a reconnu *« la pénurie de places en crèche »*, avant d'ajouter que *« compte tenu des travaux à réaliser, nous ne pouvons pas garder l'utilisation des locaux. Nous avons cherché et nous n'avons pas trouvé d'autres locaux à proximité. L'équité nous commande également de pouvoir faire bénéficier tous les agents de la collectivité d'un soutien pour le mode de garde choisi, et pas seulement ceux qui peuvent actuellement utiliser le service de la crèche départementale ».*

Dans le débat qui s'est enchaîné, un clivage s'est affirmé entre la majorité et les oppositions concernant le soutien à apporter aux modes de garde pour les agents de la collectivité. La majorité souhaitant apporter un soutien indifféremment du mode de garde trouvé (individuel comme collectif) par chaque agent, alors que les oppositions communistes et socialistes ont rappelé la nécessité de garantir des places en structures collectives.

Sur un autre sujet, celui du désengagement du Département de la gestion des centres d'information et de dépistage des infections sexuellement transmissibles, Stéphane Barré a utilisé ce rapport pour relayer la stupéfaction des médecins départementaux qui œuvrent dans ces centres, lorsqu'ils ont entendu hier qu'une vice-présidente mettait en cause leur compétence sur une télévision régionale.

Le Président a répondu qu'il s'agissait d'un *« quiproquo, la notion de compétence avancée étant celle du Département et non celle des agents en activité dans ces centres ».*

Création d'une aide à la restauration du patrimoine en faveur des propriétaires privés d'édifices protégés et adoption du protocole d'accord 2019-2023 entre les 5 départements normands et l'Etat

La vice-présidente Charlotte Masset a proposé la création d'un dispositif d'aide destinée aux propriétaires privés d'édifices protégés au titre des monuments historiques, et d'adopter un protocole d'accord à intervenir entre le Département de la Seine-Maritime et les 4 autres départements normands en lien avec les services de l'État. Ce document vise à mettre en place pour une durée de 5 ans un fonds incitatif et partenarial pour la restauration des monuments historiques situés dans les communes de moins de 2.000 habitants.

Pour Stéphane Barré, ce dispositif est un signe que *« l'Etat est encore une fois défaillant... Les appels aux mécènes privés, annoncés comme la panacée, ne suffisent plus. Alors on organise des tombolas par la Française des Jeux et on accentue la pression sur les communes et départements pour qu'ils s'impliquent ».*

Prenant la majorité à ses propres mots pour justifier son désengagement de plusieurs dispositifs sous couvert de vouloir se concentrer sur les missions obligatoires du Département, Stéphane Barré s'est dit *« étonné de la proposition dans un contexte de baisse de crédits des collègues, de désengagement des centres de dépistage, de fermeture de la crèche départementale et d'absence de moyens suffisants affectés aux solidarités ».*

Pour le groupe socialiste, Pierre Carel a ironisé sur les priorités de la majorité départementale et sur ses incohérences...

Cette délibération a été adoptée uniquement par la majorité.

Retrouvez l'ensemble des interventions
des élus communistes et Républicains :

sur le site de l'ADEC 76

www.elus76.com

sur le blog des conseillers
départementaux communistes et
républicains / front de gauche

<http://departement.elus76.com>

Ou

**Demandez-les au groupe
communiste du Conseil départemental**


Pour recevoir ce « En Direct » par courriel :

Inscrivez vous auprès de : sebastien.giard@seinemaritime.fr

Pour ne plus le recevoir, désinscrivez vous auprès de :

sebastien.giard@seinemaritime.fr

**Pour contacter le Groupe Communiste et républicain,
Front de Gauche :**

 02.35.62.99.80